

Questions posées lors de l'assemblée virtuelle des résidents du 2020-04-30 – 134 participants

Q. Le Dr Aalamian peut-il préciser si le jumelage des R3 en médecine interne sera reporté, ou si les dates actuellement affichées sur le site web seront maintenues?

Dr Aalamian: Nous n'avons pas encore reçu la décision finale, mais les jumelages ne seront probablement pas reportés.

Q. Pour les fellows titulaires d'un visa qui terminent leur fellowship, est-ce que des démarches pour prolonger notre permis de travail et notre permis du CMQ ont été faites, si nous ne pouvons pas quitter le Canada après le 30 juin 2020?

Dr Aalamian: Nous travaillons là-dessus, mais il est probable que les finissants des programmes n'auront pas besoin de prolongation. Le Collège royal publiera un guide bientôt à ce sujet.

Q. Pour les résidents qui doivent prendre un congé de maladie prolongé (p. ex. 2-3 semaines) parce qu'ils ont contracté la COVID durant un stage clinique, la FMRQ a dit qu'ils devraient être payés par la CNESST via l'hôpital où ils faisaient leur stage – est-ce exact? Ou les résidents continueront-ils d'être payés par leur hôpital d'attache (p. ex. CUSM)?

Dr Aalamian: Oui, s'ils ont contracté la COVID en milieu de travail. S'ils l'ont contractée dans la communauté, ils seront payés comme pour un congé de maladie habituel.

Q. Est-ce que les critères d'embauche comme membre du personnel enseignant à McGill et les fellowships, etc. ont changé en raison des récentes perturbations?

Dr Aalamian: Pas de changement. L'obtention d'un permis ne sera probablement pas un problème, puisque toute la cohorte finissant le 30 juin 2020 peut demander un permis restrictif.

Q. Certains résidents du Département de psychiatrie ont été envoyés travailler à l'urgence de deux hôpitaux différents au cours d'une même période, que fait-on pour prévenir la contagion entre les hôpitaux?

Dr Tourian: C'est une préoccupation constante, il faut être vigilant. Pour certains programmes on ne peut pas éviter cette situation. Il faut respecter les mesures de sécurité.

Q. J'ai des réserves concernant le contrôle des infections pour les services de consultation. En particulier, dans les unités COVID, pourrait-on demander de prendre des photos pour pouvoir offrir des consultations à distance, pour limiter le contact avec les patients?

Dr Tourian: Ça dépend de la spécialité et de l'organisation de votre service à l'hôpital. Les résidents doivent en discuter avec leurs superviseurs. Cette pratique peut être applicable, mais dans certaines situations, on ne peut pas éviter d'entrer dans la chambre du patient.

Q. Pouvons-nous être redéployés de nouveau dans une unité COVID, si nous l'avons déjà été?

Dr Tourian: Les résidents peuvent être redéployés plus d'une fois dans une unité COVID. Le RRH essaie de l'éviter, mais c'est tout de même une possibilité.

Q. Est-ce que les R5 pourront avoir une prolongation jusqu'à l'examen écrit? Surtout pour ceux qui ne pourront pas commencer leur fellowship le 1er juillet?

Dr Aalamian: À ce stade-ci, nous n'avons pas prévu de prolonger les programmes de formation en résidence. Vous pouvez demander un permis restrictif.

Q. Si un résident est en quarantaine parce qu'un membre de sa famille a reçu un diagnostic de COVID, sera-t-il rémunéré?

Dr Tourian: La réponse a été donnée plus tôt et dans des assemblées précédentes. Les résidents qui doivent s'auto-isoler ne doivent pas être pénalisés. Ils doivent suivre le processus établi par leur service de santé et sécurité au travail.

Q. Les hôpitaux peuvent-ils exiger que les résidents se présentent sur place pour donner les services de télésanté depuis leur bureau, au lieu de le faire de chez eux? Quels sont leurs recours pour contester cette exigence de leur hôpital? Les résidents souhaitent surtout éviter toute exposition inutile et s'inquiètent du manque de matériel, comme les webcams, ce qui les oblige à apporter leur propre ordinateur/tablette, etc. au travail.

Dr Tourian: Les résidents peuvent en parler avec les dirigeants de leur département. Le problème doit être abordé localement. Parlez-en à votre directeur de site et à votre directeur de programme et si vous n'êtes pas satisfaits du résultat, abordez la question avec Annick. Le Bureau de la FMPD peut défendre les intérêts des résidents.

Q. Y aura-t-il des exceptions aux PREM ou aux PEM cette année? Par exemple pour les résidents en médecine de famille et en médecine d'urgence qui terminent leur formation bientôt et souhaiteraient travailler dès le 1er juillet à Montréal, mais n'ont pas de poste au PREM/PEM?

Dr Aalamian: Non.

Q. Pourriez-vous nous donner une estimation générale de la durée des mesures de redéploiement? Il semble que le nombre de patients COVID-19 hospitalisés restera élevé, potentiellement pendant des mois.

Dr Tourian: Les discussions sont en cours entre les DSP, le RRH et le Bureau de la FMPD. Nous n'avons pas encore de réponse, mais c'est l'un des principaux points abordés dans toutes nos discussions.

Q. Si nous comptons faire nos examens du Collège royal et terminer en octobre, pouvons-nous demander tout de même un permis restrictif pour pouvoir faire du dépannage?

Dr Aalamian: Les résidents qui terminent leur programme le 30 juin 2020 peuvent demander un permis restrictif. Ils doivent répondre aux critères établis par le CMQ.

Q. Les dépenses engagées par les résidents en redéploiement seront-elles remboursées? Par exemple, les frais de déplacement pour se rendre au travail, les repas à l'hôpital?

Dr Tourian: On demande aux résidents de garder leurs reçus en vue d'un possible remboursement.

Q. Y a-t-il une politique générale sur les consultations à l'urgence, par exemple de renvoyer les cas non urgents à la maison pour assurer un suivi par téléphone au lieu de voir les patients en personne, comme le fait l'HGJ depuis plusieurs semaines déjà?

Dr Aalamian: Chaque établissement est libre d'établir sa propre politique.

Q. Pour les résidents qui quittent McGill ou le Québec à la fin de l'année universitaire, on nous a dit que nous ne serons payés qu'à 50 % pour les jours de vacances non utilisés. Est-ce vrai, et pourquoi?

Dr Aalamian: C'est en lien avec les négociations entre la FMRQ et le ministère de la Santé. Le Dr Fortin ajoute que le 50 % s'applique aux jours de vacances non utilisés qui ne peuvent pas être reportés à

l'année suivante. L'entente prévoit que ceux qui terminent leur formation peuvent obtenir jusqu'à 30 jours de vacances payées.

Q. Quand le Bureau de la FMPD recommencera-t-il à traiter les demandes de stages dans des sites non agréés? On nous avait d'abord dit qu'il n'y aurait rien avant la période 3, mais certains résidents dans d'autres programmes ont reçu un courriel hier les avisant qu'ils pourraient recommencer les stages à l'extérieur à compter des périodes 1 et 2.

Dr Aalamian: Les stages dans des sites non agréés peuvent être mis à l'horaire dès la période 1, mais certaines conditions s'appliquent. Les autres universités québécoises n'acceptent personne avant la période 4. Des exceptions peuvent être évaluées. Pour obtenir plus d'information, contactez la coordonnatrice de votre programme de résidence au Bureau de la FMPD.

Q. Qu'arrive-t-il si un résident refuse le redéploiement?

Dr Tourian: Si le résident peut être affecté à d'autres activités cliniques dans son programme, son refus peut être accepté, autrement le résident sera mis en congé sans solde et sa formation sera prolongée.

Q. Si nous sommes redéployés dans un autre site de formation, comment pouvons-nous nous assurer de ne pas contaminer nos patients à risque en revenant à notre stage habituel (p. ex. en oncologie ou en gériatrie auprès de patients hospitalisés)? Devons-nous prendre des dispositions avec notre directeur de programme?

Dr Tourian: Oui, si vous travaillez avec des populations vulnérables, votre département et votre directeur de programme décideront comment réduire le risque de contamination.

Q. Le stationnement est maintenant gratuit pour tout le monde, mais des résidents DHCEU ont déjà payé 1300 \$ pour l'année, au début de l'année. Peuvent-ils demander un remboursement?

Dr Tourian: Nous recommandons aux résidents de contacter le bureau de l'enseignement de leur hôpital pour demander un remboursement.

Q. Pouvez-vous nous expliquer la décision de ne prévoir que 7 quarts de travail sur les 2 semaines de redéploiement? De cette façon, nous travaillons l'équivalent d'une semaine, tout en manquant 2 semaines d'un stage obligatoire ou à option. En plus, nous ne pouvons pas retourner à notre stage habituel les jours où nous ne travaillons pas, parce que nous ne sommes pas censés passer d'un milieu à l'autre.

Dr Tourian: L'horaire actuel a été mis en place en tenant compte du bien-être des résidents. Il n'y a pas de consensus clair sur ce point.

Q. Des équipes traitantes d'unités COVID ont refusé de prendre des photos aux fins de consultations à distance, même lorsque c'est possible de le faire. Des résidents ont donc dû aller évaluer les patients dans les unités COVID inutilement, puisque la consultation pouvait se faire à distance. Les unités COVID ont reçu des iPads, mais apparemment ils sont réservés aux communications entre les patients et leurs proches. Puisque nous avons cette technologie dans les unités COVID, pouvons-nous faire pression pour que les iPads puissent servir, sur demande, à prendre des photos en vue d'une consultation à distance?

Dr Aalamian: Nous en discuterons avec les DSP lors de notre prochaine rencontre.

Q. Quelles sont les recommandations actuelles concernant l'utilisation des masques chirurgicaux au lieu des masques N95 lorsque nous sommes en contact avec des patients positifs à la COVID-19?

Dr Aalamian: Les résidents doivent s'adresser à leur hôpital pour cette information, le Bureau de la FMPD ne peut pas répondre à cette question.

Q. Pour les résidents qui terminent leur résidence cette année, mais restent à McGill pour leur fellowship en surspécialité, pourrions-nous reporter nos jours de vacances non utilisés à l'an prochain, même si techniquement nous serons dans un programme différent de la même institution?

Dr Fortin: Si vous êtes en médecine interne et allez en cardiologie, toutes les banques de congés et de vacances demeurent. Assurez-vous que les programmes communiquent et que le suivi est fait. Même chose si vous changez de programme. Par contre, le report n'est pas possible si vous passez de la résidence au fellowship.

Q. Une suggestion pour régler les divergences de pratique entre les consultants (c.-à-d. envoyer leurs résidents voir les patients COVID, ne pas accepter les consultations par téléphone/photo, etc.) : peut-être qu'une politique pour l'ensemble du CUSM pourrait être élaborée pour préciser quoi faire quand les résidents sont exposés inutilement aux unités COVID (ou unités fermées). Tous les employés et résidents reçoivent plusieurs courriels par jour du CUSM pour les aviser quand un nouveau message ou document est publié sur le site web de l'hôpital. De cette façon, il s'agirait d'une politique publiée à laquelle les résidents pourraient renvoyer dans leurs discussions avec leur superviseur.

Q. Les résidents peuvent-ils refuser d'être redéployés vers un milieu en particulier (p. ex. CHSLD) et demander un redéploiement vers un autre milieu, comme une USI, qui leur offre une expérience clinique plus pertinente?

Dr Tourian: Le RRH n'a redéployé aucun résident vers un CHSLD. Discutez-en avec votre directeur de programme, puisqu'il pourra indiquer vos préférences dans le fichier de redéploiement.

Q. Que fera-t-on pour les congés des DHCEU qui n'ont pas pu les prendre cette année, et qui ne pourront pas les monnayer? Pourront-ils reporter tous leurs congés non utilisés à l'an prochain?

Le Dr Fortin confirmera avec la FMRQ. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser directement à lui ou à la FMRQ.

Q. Si un résident contracte la COVID dans le cadre d'un redéploiement ou de leur stage clinique habituel et doit prendre un congé de maladie, est-ce que leur formation sera prolongée?

Dr Aalamian: Le CPP/CC prendra la décision en fonction de la durée du congé. Si le résident se rétablit rapidement, la formation ne devrait pas être prolongée. Le Dr Aalamian ajoute que la formation pourrait être prolongée, mais qu'une dispense des exigences de formation pourrait s'appliquer. Veuillez consulter la politique à ce sujet.